

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Identification de substance / produit

No.-PR 21206

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Utilisation contre les campagnols et les taupes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Expl. 1.4

H204

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Conformément à l'article 3 du règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), les cartouches sont considérées comme un article composé de trois éléments de base :

Douille de cartouche, charge propulsive (poudre) et amorce.

Les mélanges dangereux à l'intérieur font partie intégrante de la cartouche (mélange dans l'amorce et

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

autre mélange dans la cartouche - charge propulsive).

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H204 Danger d'incendie ou de projection.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P250.9 Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P372+P380+P373 En cas d'incendie: Risque d'explosion. Évacuer la zone. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte pour déchets dangereux ou spéciaux (centre de collecte de substances problématiques), conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

2.3. Autres dangers

Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. /. La cartouche contient les composants potentiellement dangereux (amorces et poudre propulsive), qui sont hermétiquement isolés de l'environnement, de sorte qu'ils ne peuvent être libérés que par la destruction du produit. La cartouche est marquée d'une couleur jaune sur le dessus. /. La chaleur ou les chocs contre les amorces et les fortes contraintes mécaniques qui entraînent un endommagement de la douille ou une tentative mécanique de retirer le bouchon de l'amorce peuvent provoquer une inflammation immédiate.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

La cartouche se compose d'une douille de cartouche en alliage de cuivre, d'une petite amorce, d'une charge propulsive à double fond contenant de la poudre sans fumée et un agent de marquage.

Masse nette de substances explosives par cartouche :

Yellow: max. 400 mg

Masse totale par cartouche :

env. 2,92 g

Composants dangereux

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

CAISSE (contenu par cartouche)**Cuivre**

No. CAS	7440-50-8			
No. EINECS	231-159-6			
Concentration	>= 53,02	<=	54,8	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4		H302	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

zinc

No. CAS	7440-66-6			
No. EINECS	231-175-3			
Concentration	>= 19,92	<=	21,7	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

AMORCE**Nitrate de baryum**

No. CAS	10022-31-8			
No. EINECS	233-020-5			
Concentration	env. 31,5			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4		H302	
	Acute Tox. 4		H332	

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent 1, A

Antimony trisulphide

No. CAS	1345-04-6			
No. EINECS	215-713-4			
Concentration	env. 11			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Carc. 2		H351	
	Aquatic Chronic 3		H412	

LEAD dioxide

No. CAS	1309-60-0			
No. EINECS	215-174-5			
Concentration	env. 7			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Aquatic Chronic 1		H410	
	Acute Tox. 4		H302	
	Acute Tox. 4		H332	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

Aquatic Acute 1 H400
Repr. 1A H360Df
STOT RE 2 H373

Tetracene

No. CAS 109-27-3
No. EINECS 203-659-4
Concentration env. 5,5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Unst. Expl. H200

stypnate de plomb

No. CAS 15245-44-0
No. EINECS 239-290-0
Concentration env. 41 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Unst. Expl. H200
Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H332
Repr. 1A H360Df
STOT RE 2 H373
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent 1

P.E.T.N.

No. CAS 78-11-5
No. EINECS 201-084-3
Concentration env. 4 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Unst. Expl. H200

PROPELLANT**Nitrocellulose**

No. EINECS 936-908-7
Concentration >= 60 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Expl. 1.1 H201

nitroglycérine

No. CAS 55-63-0
No. EINECS 200-240-8
Concentration <= 35 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 1 H310

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

Acute Tox. 2	H300
Acute Tox. 2	H330
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411
Expl. 1.1	H201
Unst. Expl.	H200

Centralite I

No. CAS	85-98-3			
No. EINECS	201-645-2			
Concentration	>= 0	<= 7		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4	H302		
	Aquatic Chronic 3	H412		

diphénylamine

No. CAS	122-39-4			
No. EINECS	204-539-4			
Concentration	<= 1,65			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 3	H301		
	Acute Tox. 3	H311		
	Acute Tox. 3	H331		
	STOT RE 2	H373		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 1	H410		

Autres données

Additifs inoffensifs <= 4% --- Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire. --- Généralités : La trajectoire et la direction de vol des cartouches allumées à l'extérieur des armes ne sont pas connues.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Lavez la peau avec beaucoup d'eau et de savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Utiliser à une distance sûre.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: une épaisse fumée noire; L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les vapeurs. L'exposition au feu peut provoquer l'éclatement / l'explosion des conteneurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une charge propulsive libérée (retirée) d'une cartouche est très toxique lorsqu'elle est exposée à la peau et est toxique lorsqu'elle est inhalée ou avalée. Il est facilement inflammable et présente un risque d'explosion. Dans les couches basses et lorsqu'elles ne sont pas comprimées, elles brûlent rapidement. L'apprêt est potentiellement très explosif.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer ! Ne pas utiliser à proximité des sources de la combustion. Ne pas jeter les cartouches et ne pas les comprimer de force, ne pas les ouvrir de manière machinale ou thermique. . Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. La vente n'est autorisée que pour les emballages d'origine non ouverts. Ne peut être tiré que par certaines armes autorisées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur env. 20 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Humidité relative : 60% max.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 1 Matières dangereuses explosives

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Accès réservé aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation contre les campagnols et les taupes

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Veiller à la bonne aération des locaux.

Protection respiratoire - Note

Normalement pas nécessaire.

Protection des mains

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

Normalement pas nécessaire.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Protection auditive; Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Couleur selon désignation produit

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

sensible aux chocs

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

propriétés explosives

évaluation explosive

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La chaleur ou un choc sur l'amorce provoque l'inflammation des différentes cartouches.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart: acides. lauge. Huile. hydrocarbures aromatiques

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La fumée qui suit une réaction ou l'allumage de la cartouche contient du monoxyde de carbone et de l'azote gazeux. Les dépôts contiennent des composés de plomb et de baryum.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Donnée non disponible.

Autres données

Ce produit ne devrait pas avoir d'effets nocifs sur la santé, à condition qu'il soit manipulé correctement et que les mesures d'hygiène du travail soient respectées.

Les ingrédients contenus dans le produit peuvent être nocifs pour l'homme, mais ils sont hermétiquement enfermés dans le produit et ne peuvent pas être libérés. Le démontage du produit est interdit.

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Donnée non disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 16 04 01* déchets de munitions

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Les cartouches complètement enflammées peuvent être éliminées comme des déchets normaux, elles ne sont pas des déchets dangereux.

Les cartouches non utilisées qui ne peuvent plus être utilisées pour leur usage initial doivent être remises à des personnes autorisées conformément aux réglementations locales, en particulier l'article 14 de la réglementation sur les marchandises dangereuses.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	0014	0014	0014

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen




Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	CARTRIDGES FOR TOOLS, BLANK	CARTRIDGES FOR TOOLS, BLANK	CARTRIDGES FOR TOOLS, BLANK
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	1	1.4S	1.4S
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	5 kg	5 kg	
Les catégories de transport	4		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		-
Code de restrictions en tunnels	E		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Not water hazardous

Remarque Product, not applicable.

Autres réglementations

National : les cartouches sont soumises à l'obligation de marquage et sont approuvées conformément aux règles CIP.

International : la transmission à d'autres personnes, la réception et le traitement sont soumis aux dispositions en vigueur dans le pays concerné.

Réglementation de l'UE :

Directive 2013/29/UE relative à la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

H200	Explosif instable.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Expl. 1.1	Explosif, Divisions 1.1
Expl. 1.4	Explosif, Divisions 1.4
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Unst. Expl.	Explosif, instable

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Cartouches 9x17mm, MAXX Tech jaune = moyen

Version: 1 / FR

Date de révision: 25.08.2025

Numéro de la matière: R-21206

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 25.08.2025

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.